



Déclaration liminaire
CSA de l'Académie de Montpellier
Séance du 14 octobre 2024

La réforme décidée unilatéralement par Gabriel Attal, dites du “choc des savoirs”, a été largement combattue par les personnels et les parents d’élèves l’an passé, à tel point que le ministère a renoncé à imposer partout la mise en œuvre de groupes de niveau et a mis en suspens une série de mesures visant à faire du DNB un diplôme obligatoire pour entrer en classe de seconde. En cette rentrée, les retours de terrains constatent que cette réforme imposée est venue percuter les organisations des établissements, créant plus de contraintes dans les structures. Les groupes homogènes sont un casse-tête et cachent surtout une logique de tri social. La littérature en science de l’éducation le montre depuis longtemps : les groupes homogènes permanents sont à proscrire car, dans cette configuration, les bons élèves stagnent voire régressent et les élèves les plus en difficultés sont confinés dans leurs difficultés. Pour SUD éducation, la mission de l’école est de résoudre les inégalités socio-territoriales, pas de les creuser !

Cette rentrée a vu également l’imposition généralisée des évaluations nationales standardisées à tous les niveaux, de l’école primaire au collège. Ces évaluations sont sans intérêt, si ce n’est occuper les étagères numériques du ministère sur lesquelles elles prendront la poussière. SUD éducation est particulièrement inquiet de l’utilisation faite par les IEN de ces évaluations : en effet, certain·es s’en servent comme moyen coercitif contre les équipes pédagogiques et comme moyen de pression managérial. Les enseignant·es ont l’évaluation de leurs élèves et de leurs progrès inscrits dans leur cœur de métier, nous n’avons nul besoin de ces évaluations complètement hors sol.

SUD éducation Académie de Montpellier est particulièrement inquiet pour l’avenir des moyens dévolus à notre académie au vu des déclarations du nouveau premier ministre en termes d’économies sur le dos des services publics, et de l’annonce de la suppression de 4000 postes dans l’éducation. En cette rentrée, on constate qu’il y a des trous dans la raquette sur le terrain : il manque des personnels, notamment des AESH. De nombreux PIALs bricolent du fait de sous-effectifs, les droits des personnels AESH sont également remis en cause par certains IEN et coordonateurices PIALs qui entendent imposer aux AESH des missions qui ne sont pas les leurs. SUD éducation Académie de Montpellier est très attaché au respect des droits des

AESH : c'est pourquoi nous continuerons de batailler avec nos collègues pour qu'elles puissent obtenir un statut d'éducatrices scolaires spécialisées.

SUD éducation Académie de Montpellier tenait à revenir dans cette instance sur le sort fait à nos collègues de l'école Le Prince Ringuet d'Alès qui ont subi l'autoritarisme du DASEN du Gard. Un des enseignant·es de cette école a subi une mutation dans l'intérêt du service quelques jours avant la rentrée alors que le dossier était dans les mains de la DSDEN depuis des mois. Cela montre avec quel respect l'administration traite ses personnels ! SUD éducation Académie de Montpellier demande le retrait pur et simple de cette mesure qui est un pis aller pour une procédure disciplinaire que le DASEN se sait incapable de mener. SUD éducation a par ailleurs saisi la Défenseuse de Droits sur les recours abusifs de l'Éducation nationale aux mesures de mutation dans l'intérêt du service.

Pour SUD éducation, l'école a été profondément abîmée par la politique éducative d'Emmanuel Macron, elle a besoin d'être réparée par des mesures fortes et qui emportent l'adhésion de tous les personnels : la baisse du nombre d'élèves par classe, la création d'un statut pour les AESH, l'augmentation des salaires, la refonte de la carte de l'éducation prioritaire avec le retour des lycées et l'augmentation de ses moyens, et l'arrêt du financement de l'école privée avec de l'argent public.

SUD éducation académie de Montpellier tient à faire remarquer dans cette instance qu'il y a encore eu des difficultés quant au versement de la part modulable REP+ à des collègues AED en CDI, en effet certain·es d'entre-eux ne se sont pas vu verser l'intégralité des 448€ alors que d'autres se les sont vus verser en intégralité. Si le cadre réglementaire prévoit que l'indemnité soit versée en une fois, nous attendons pour nos collègues les moins bien rémunéré·es de l'académie que ce soit effectivement le cas !

Nous vous interrogeons également pour savoir ce qu'il en est de l'enveloppe budgétaire des PsyEN de l'académie, sa réduction cause une grande désorganisation pour les équipes et les familles qui ont besoin de la présence des PsyEN dans les établissements. Qu'en sera-t-il de cette enveloppe pour le budget 2025 ?

Pour conclure, nous avons vu passer l'information du lancement de l'Observatoire académique des violences sexistes et sexuelles et LGBTQIA+phobes, et nous souhaitons que les organisations syndicales soient associées à la vie de cet observatoire, dont nous accueillons favorablement la mise en place dans l'académie.